Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901672-20251209-2025079-DE

Mairie de PLOGASTEL ST GERMAIN	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

Date d'affichage : **délibération : 2025-079**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOGASTEL ST GERMAIN, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Annie BERRIVIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 décembre 2025

En exercice : 17 **Présents : 15** **Votants : 17**

Présents : BERRIVIN Annie, STEPHAN Philippe, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, RENAULT Michel, NICOLAS Patricia, GAUTIER Anne, GUEGUEN Catherine, BEAUMONT-PEUZIAT Patrick, DORVAL Alain, VIGOUROUX Michel, ROUXEL Vincent, BOUCHER Anne Lise, BINARD Gilles, DAHERON Sandrine

Absents excusés : KURZMANN Gwenn (procuration à BERRIVIN Annie), CONAN Sandra (procuration à DAHERON Sandrine)

Absents :

Secrétaire : DORVAL Alain

Objet : Participation financière du SDEF aux prestations de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE+

En septembre 2023, le SDEF a été désigné lauréat de l'Appel à Projets du programme ACTEE+. Ce dispositif vise à accompagner les collectivités territoriales en leur apportant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.
Dans ce cadre, le SDEF propose d'accompagner les collectivités du Finistère dans le financement des études de maîtrise d'œuvre liées à leurs projets de rénovation.

Par délibération en date du 03/10/2025, le bureau du SDEF a défini les modalités de la participation financière du Syndicat.

Ainsi, il a été décidé que le SDEF contribue selon le tableau suivant :

Collectivité + bâtiment	Montant HT des frais de maîtrise d'œuvre justifiés	Aides obtenues par le SDEF du programme ACTEE 2 SYCOMORE	Participation du SDEF versée à la commune
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN - Gendarmerie	70 000,00 €	24 500,00 €	24 500,00 €

A réception des factures, la participation sera payée dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
La/les factures devront être datée(s) et adressée (s) au SDEF avant le 1er septembre 2026.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901672-20251209-2025079-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Mme le Maire à demander la participation financière du SDEF pour la prise en charge partielle des frais de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE+.**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.**

Le secrétaire de séance, **DORVAL Alain**	**Le Maire,** **Annie BERRIVIN** MAIRIE DE PLOGASTEL-ST-GERMAIN (FINISTÈRE)